

## Quelques conseils...

- Réduisez ou bloquez les accès à vos bâtiments ouverts par des obstacles volumineux (gros sacs de sable ou de gravier).
- Verrouillez portes et fenêtres en votre absence.
- Utilisez les bâtiments d'élevage afin d'y stocker les matériels roulants le soir.
- Installez des points d'éclairage à détection sur le pourtour des bâtiments.
- Dissuadez certains types de rôdeurs et d'individus en effectuant des repérages avec un ou plusieurs chiens.
- Ne laissez pas vos matériels électro-portatifs dans des locaux ouverts.
- Marquez votre matériel afin de faciliter son identification.

## La protection électronique...

- Alarme avec détecteur de présence peut être installée dans les locaux fermés (par exemple dans le local d'entreposage des produits phytosanitaires).
- Systèmes de prises de vues photographiques simples et peu onéreux existent et permettent de protéger l'accès à certains bâtiments ou cuves de carburant.
- La vidéo-protection est un moyen dissuasif efficace et utile à l'enquête judiciaire. Son installation ne requiert pas d'autorisation préfectorale dans les lieux non ouverts au public. Pour la protection d'espaces importants, le recours aux caméras mobiles peut être une solution. Ces systèmes demandent peu de travaux pour leur mise en oeuvre.

## Vous êtes victime d'un vol...

Alertez immédiatement les forces de l'ordre en composant le :



- Une alerte rapide permet d'informer en temps réel les agriculteurs inscrits au réseau «alerte agri» et augmente la capacité de la gendarmerie à faire échouer un acte de délinquance ou à interpeller les auteurs d'un tel acte.**
- Déposez plainte systématiquement pour les faits dont vous êtes victime.
  - Préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs.

## Contactez un référent sûreté

- Parce qu'il n'est pas toujours aisé de bien analyser la mise en sûreté de votre lieu de travail, n'hésitez pas à solliciter un référent sûreté. Par le biais d'une consultation gratuite, il répondra à toutes vos questions et pourra vous conseiller au mieux.
- N'oubliez pas de consulter votre assureur pour connaître le niveau de protection requis en fonction des valeurs détenues dans votre exploitation.

## Référents sûreté de la gendarmerie nationale d'Indre-et-Loire

Adjudant-Chef Jean-Jacques GOUREAU (02.47.31.37.77)

Gendarme Pascal JACQUES (02.47.31.37.03)

### Courriel

referent-surete-ggd37@gendarmerie.interieur.gouv.fr



MFV-Design

# Prévenir les vols dans les exploitations agricoles



Les agriculteurs et exploitants agricoles sont souvent victimes de vols du fait de leur isolement et de l'étendue de leur exploitation.

Les délinquants recherchent le maximum de profit avec un minimum de risques. 30% des vols sont commis dans des locaux agricoles ouverts ou fermés mais non verrouillés. Il est donc nécessaire de compliquer leur action avec des mesures simples découlant souvent du bon sens.





## LUTTER CONTRE LE VOL D'ENGINS

- Changez les barilletts de serrure et de contacteur.
- Attelez les engins afin de compliquer leur déplacement.
- Stationnez les véhicules les plus sensibles au fond du hangar.
- Stationnez ceux ayant le moins de valeur devant, tout en conservant une bonne manoeuvrabilité d'évacuation en cas d'incendie.
- Bloquez la direction à l'aide d'un antivol mécanique.
- Activez systématiquement les dispositifs «coupe-circuit».
- Ne laissez pas les clés sur le contact et ne les cachez pas dans le tracteur.
- Privilégiez à l'achat les véhicules équipés d'anti-démarrage électronique (à défaut, immobilisez le véhicule par le retrait d'une bougie par exemple).
- Un émetteur GPS peut vous avertir du déplacement anormal d'un véhicule ou engin.



## LUTTER CONTRE LE VOL DE CARBURANT

- Abonnez-vous au dispositif d'alerte «sms» pour être informé d'un vol en cours.
- Equipez vos réservoirs d'antivols à crépine ou à ailettes.
- Stationnez vos véhicules réservoir non plein.
- Installez un dispositif d'éclairage à détection à proximité de la cuve.
- Rendez inopérante la pompe de votre cuve à carburant, notamment la nuit (verrou spécifique à clé pour le pistolet ou désactivation de l'alimentation électrique).
- Retirez l'échelle d'accès en dehors des périodes d'utilisation (alerte plus rapide).



## LUTTER CONTRE LE VOL D'ANIMAUX

- N'hésitez pas à contacter la gendarmerie (composez le 17) afin de signaler toute personne ou véhicule suspect à proximité de vos animaux ou installations.
- En période sensible (fin d'année, périodes de fêtes), variez les horaires de passage aux alentours de vos pâtures.
- L'enlèvement d'un ou plusieurs animaux nécessite l'emploi d'un véhicule. Soyez vigilant vis-à-vis des véhicules qui ne vous sont pas familiers.
- Relevez l'immatriculation, la marque et la couleur des véhicules qui vous semblent suspects.

